



Pension alimentaire pour enfants majeurs

Par **frimousse_old**, le **09/11/2007** à **22:23**

Monsieur, Madame

Divorcé depuis 1999, un jugement a été rendu à l'amiable. Subitement, mon ex femme me réclame une pension alimentaire à verser à nos enfants devenus majeurs (22 et 18ans) actuellement scolarisés. J'aimerais savoir si une rente d'accident du travail (non imposable) peut elle rentrer en compte pour le calcul de la pension alimentaire ?

Cordialement.

Par **Jurigaby**, le **10/11/2007** à **01:59**

Bonjour.

je peux me tromper mais le JAF peut prendre en compte un peu tout ce qu'il veut pour le calcul de la pension.

Par **frimousse_old**, le **10/11/2007** à **09:42**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Si je comprends bien, je ne suis pas dans l'obligation de dire au JAF que je perçois une rente d'invalidité, celle-ci n'apparaissant pas sur la déclaration des revenus. Cordialement.

Par **papa tango charly_old**, le **11/11/2007** à **17:39**

sympa pour les enfants !